



INFORMATIONS



de la

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES

21, rue de Louvain, Bruxelles.

Bulletin édité par le SERVICE DE PRESSE ET DE DOCUMENTATION

Tél. 13.18.70 — extensions 3013 et 3057.

74897

N° 56

29 mai 1956

REPRODUCTION SOUHAITEE

Les déplacements en chemin de fer de plus en plus confortables.

A partir de dimanche 3 juin prochain, tous les trains, tant internationaux qu'intérieurs, ne comporteront plus que deux classes de voitures qui seront dénommées 1ère et 2ème classes.

Dans la plupart des pays (sauf en France et en Italie où les réseaux ont procédé à un réajustement de leurs barèmes) les tarifs de la 1ère et de la 2ème classes nouvelles seront respectivement ceux de la 2ème et de la 3ème classes actuelles. Le tarif de la 1ère classe actuelle sera donc supprimé.

Les voitures du type international offriront 6 places en 1ère classe et 8 places en 2ème classe, par compartiment. Les sièges et dossiers de cette dernière classe seront capitonnés.

Moyennant le paiement d'un supplément perçu par la Compagnie Internationale des Wagons-Lits :

a) les billets de la classe supérieure (1ère classe) donneront accès aux voitures "Pullman", ainsi qu'aux trois catégories de places "wagons-lits" ci-après :

- le "single" (un lit par grande cabine)
- le "spécial" (un lit par petite cabine)
- le "double" (2 lits superposés par grande cabine);

b) les billets de la classe inférieure (2ème classe) donneront accès à la place "touriste" (3 lits superposés par cabine).

Par ailleurs, certains trains internationaux à destination de l'Europe Centrale comporteront des voitures-couchettes confortables de la classe inférieure (2ème classe) permettant aux voyageurs, pour un supplément modique de 100 fcs, de se reposer pendant les trajets de nuit.

En service intérieur, toutes les nouvelles voitures à construire de la classe inférieure (2^{me} classe), seront pourvues de dossiers et de sièges rembourrés.